
Mise en garde

Liste des produits de lutte testés et validés

Inscription sur les listes

L'inscription sur les listes de produits validés est effectuée sans préjudice des procédures prescrites au titre de la loi n°77-771 du 12.07.77 modifiée par la loi n°82-905 du 21.10.82 relative au contrôle des produits chimiques et de ses textes d'application.

En l'absence de mise à jour des données triennales, le Cedre ne peut s'assurer que le produit est toujours disponible à l'achat et certifier qu'il répond toujours aux caractéristiques de l'échantillon analysé.

Utilisation du logo du Cedre

L'affichage du logo du Cedre sur des supports de communication présentant le produit ou le matériel testé est possible, sous réserve de :

- la validation par le Cedre du produit ou du matériel testé ;
- la validation du support de communication (flyer, poster...) par le service Information du Cedre.

Modifications des produits

Les fabricants peuvent modifier à tout moment la composition ou la nature des produits qu'ils commercialisent. En cas de doute ne pas hésiter à consulter le laboratoire du Cedre pour éventuellement demander un test de contrôle de la qualité du produit (tarification selon barème en vigueur).